



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

*Est par la présente donné, par la soussignée Sylvie Mercier,
directrice générale/secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité,*

QUE :

*Le conseil de la municipalité a adopté le règlement numéro 2020-10-269
décrétant les tarifs exigibles des honoraires lors de l'émission des permis et
certificats lors de la séance du 2 novembre 2020.*

*Ce règlement peut être consulté aux heures normales d'ouverture du bureau
municipal, sis au 4118, Route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus.*

*Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce dixième jour du mois de novembre deux
mille vingt.*


Sylvie Mercier
Directrice générale / secrétaire-trésorière